

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2016

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 3199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 12**

présenté par

M. Lesage, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« en eau potable et en assainissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une redondance.